



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 58668

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État de lui donner des indications sur le bilan qu'il tire du fonctionnement du site Internet "changement-adresse.gouv.fr". Il souhaite connaître les améliorations qu'il compte y apporter ainsi que la communication qu'il entend mettre en place pour faire connaître ce site Internet auprès du grand public.

Texte de la réponse

Le site Internet « changement-adresse.gouv.fr », inauguré en 2005, a atteint 3,6 millions de visites en 2008. Près de 900 000 dossiers ont été validés par le service en ligne de changement d'adresse, soit près de 30 % des déménagements (source : Documentation française). Ce service compte actuellement douze partenaires. Le système d'immatriculation des véhicules (SIV), le régime social des indépendants (RSI) et la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) rejoindront le service en ligne de changement d'adresse en avril 2010 ; Veolia Eau et Direct énergie au premier semestre 2010. Le service sera, à partir du 31 mars 2010, uniquement accessible via mon.service-public.fr. Il bénéficiera ainsi de fonctionnalités nouvelles : la mise en place d'un accès sécurisé ; la possibilité de préremplir la déclaration de changement d'adresse (état civil, adresse) ; la possibilité pour les communes de connaître les nouveaux arrivants afin d'envoyer des informations pratiques et personnalisées.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58668

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8906

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4678